

JEU CONCOURS PHOTO

« CA DE BOU – STATIQUE »

1. AUTEUR DE L'IMAGE :

NOM et PRENOM :

ADRESSE MAIL :

2. PHOTO PROPOSEE :

TITRE DE LA PHOTO :	
NOM DU CHIEN SUR LA PHOTO : (nom complet + affixe)	

Attention : 1 seul chien par photo ! pas de personne sur la photo !

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement du concours photo « CA DE BOU – STATIQUE ».

Je déclare également :

- Etre l'auteur de la photo envoyée et acceptée son utilisation, devant être titulaire des droits liés à l'image et garantit les administrateurs de la **Coopération Française pour le Dogue de Majorque** en cas de revendication.
- Ne participe qu'une seule fois

Fait à le

SIGNATURE :

REGLEMENT :

Le groupe « Coopération Française pour le Dogue de Majorque » organise un concours de photographie ouvert à toute personne physique, majeure, propriétaire d'un dogue de majorque inscrit au LOF ou autre registre reconnu par la FCI, sur le thème « CA DE BOU – STATIQUE »

Les participants doivent envoyer en mail à noukas-bande@hotmail.fr une photo non retouchée et récente d'un Dogue de Majorque inscrit au LOF ou autre registre reconnu par la FCI, dont ils sont les propriétaires.

Les clichés comportant une personne sur la photo ne seront pas publiés et acceptés.

Le visuel doit être un fichier numérique de dimension : 1542 x 651 pixels minimum (poids de la photo de 400ko minimum), enregistrées au format JPEG ou PNG, accompagné du bulletin d'inscription complété, revêtu d'une signature.

Chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule photo.

La date limite des envois est fixée au 15 Octobre à minuit.

L'utilisation non commerciale des photos envoyées n'est pas garantie.

Ne seront pas retenus :

- Les dossiers ne respectant pas le règlement du concours et notamment les dossiers incomplets
- La réception du dossier postérieurement à la date de validité
- Les photos dans un format différent que celui exigé

Les photos seront publiées dans un album photo publique le 20 Octobre 2015 sur le groupe « **Coopération Française pour le Dogue de Majorque** » sur FACEBOOK.

Au 30 octobre 20h (10 jours après la publication de l'album) la photo ayant le plus de « j'aime » gagnera le concours. Le gagnant recevra 1 collier CA DE BOU à choisir sur 3 modèles disponibles.

Les résultats du concours seront annoncés sur la page FACEBOOK.

Les participants doivent être titulaire des droits relatifs aux photos : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à leur reproduction et diffusion tant en ce qui concerne le chien et le lieu. Les clichés comportant une personne sur la photo ne seront pas publiés et acceptés.

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.